

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Loi fédérale concernant les mesures de lutte contre les mariages forcés

Désireux de mieux protéger les individus contre les mariages forcés, le Conseil fédéral propose de modifier le code civil et la loi sur le droit international privé. Il n'estime pas nécessaire, par contre, d'édicter une nouvelle norme pénale ni de modifier la législation sur les étrangers.

Date limite: 15 février 2009

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: www.bj.admin.ch (seulement disponible électroniquement)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

18 novembre 2008

Chancellerie fédérale